



Reconnaissance enfant majeur

Par **dsideria**, le **15/11/2009** à **13:32**

Bonjour,

voilà j'ai mon ami qui a aujourd'hui 25 ans qui porte le nom de sa mère. son père ne l'a pas reconnu à la naissance mais ils se connaissent et se voient régulièrement. nous allons avoir un enfant d'ici quelques semaines et mon ami veut porter le nom de son père et celui-ci est ok, pour qu'au final notre bébé porte le nom de mon ami qui sera donc aussi celui du père. Son père peut-il le reconnaître tant d'années plus tard? et mon ami pourra-t-il porter le nom de son père? si oui mais que j'accouche pendant la procédure (si il y en a une) comment dois-je appeler ma fille en attendant car si elle a le nom maternel de son père est-ce que celui-ci changera automatiquement aussi dès que mon ami aura celui de son père???? merci bcp très urgent!!!